

#DK Mobilité

Politique transport et mobilité

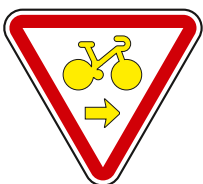


Cédez-le-
passage
pour les vélos

Le cédez-le-passage cycliste

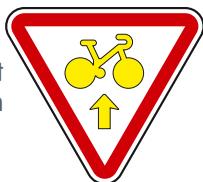
C'est quoi ?

Comme son nom l'indique, il permet aux cyclistes de s'engager en carrefour lorsque le feu est rouge dans les directions où il n'y a pas de conflits avec les autres usagers.



Avec ce panneau, le cycliste est autorisé à tourner à droite, en cédant le passage.

Avec ce panneau, le cycliste est autorisé à continuer tout droit, en cédant le passage.



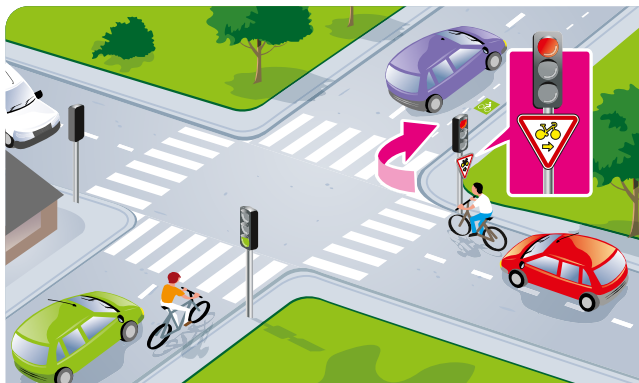
Quelle est la réglementation ?

L'apparition de ces panneaux fait suite à l'arrêté du 12 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes (JO du 27 janvier 2012).



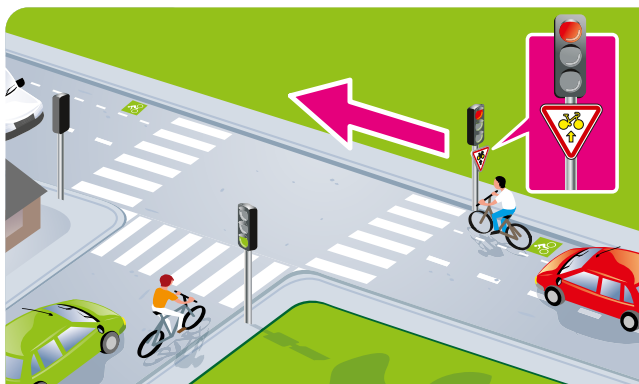
Comment se repérer ?

Carrefour en « X »

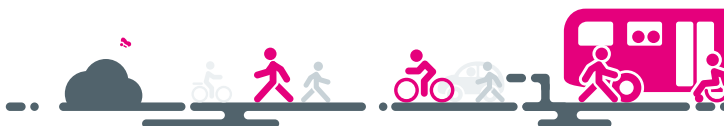


Le cycliste est autorisé à tourner à droite mais la priorité reste aux piétons et aux véhicules circulant sur la voie transversale.

Carrefour en « T »



Le cycliste est autorisé à aller tout droit mais la priorité reste aux piétons et aux véhicules circulant sur la voie transversale.



Comment se comporter ?

Vélos :

Cette autorisation ne vous donne pas tous les droits. Vous devez :

- ralentir à l'approche du panneau
- faire preuve de prudence
- céder le passage en toute circonstance à tous les autres usagers (automobilistes, piétons...)

Le franchissement du feu rouge n'est permis qu'aux feux équipés d'un panneau.

En l'absence de ce panneau, vous devez vous arrêter au feu rouge !

Piétons :

Quand le feu piéton est vert, vous pouvez traverser. Vous êtes prioritaire vis à vis des cyclistes.

Voitures, deux-roues motorisés, véhicules lourds :

Ce panneau ne vous concerne pas. Le feu est rouge, vous vous arrêtez.



Quels sont les avantages ?

Les feux tricolores sont essentiellement destinés à gérer l'écoulement de flux automobiles.

Pour le cycliste, chaque arrêt représente une dépense d'énergie considérable.

En évitant les arrêts répétés, la circulation du cycliste en ville est facilitée. Son trajet devient **plus fluide** et **plus rapide**.



Photo : Cédric Garçon - Nantes métropole

Cela a-t-il déjà été testé ?

Mis en place avec succès dans plusieurs pays européens, ce dispositif va dans le sens d'une évolution du code de la route en faveur des modes de déplacements actifs.

Expérimenté à Nantes, Bordeaux et Strasbourg, il est mis en place depuis 2012 sur la Communauté urbaine de Dunkerque.

Le plan vélo territorial 2019-2025

La mobilité est l'un des enjeux majeurs de développement et de cohésion sociale du territoire.

En adoptant début 2019 le plan vélo territorial, la Communauté urbaine de Dunkerque souhaite développer la pratique utilitaire et touristique et faire en sorte que chacun trouve une bonne raison de se remettre en selle.

Ce plan pose les bases d'un véritable système vélo en intégrant les besoins des usagers en termes d'infrastructures, de stationnement, de services et d'information.

L'ambition est d'accroître toujours plus la qualité de vie sur le territoire en s'affirmant comme une des agglomérations où il est le plus facile et le plus agréable de se déplacer à vélo.



Pour en savoir plus

www.communaute-urbaine-dunkerque.fr

www.maison-environnement.org

www.droitauvelo.org

www.cerema.fr

dk-mobilite.fr

Dunkerque
Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE